

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 28 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le vingt huit du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt et un janvier deux mille vingt deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

2 FÉVR. 2022

Déposée en
Préfecture le

2 FÉVR. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION SPÉCIALE AVEC LE SILA (RENOUVELLEMENT) - DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE L'UPEP "LES ESPAGNOUX" DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-006 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'eau potable ;

Vu l'arrêté du SILA n° 2021-449 autorisant le déversement des eaux non domestiques de l'usine de production d'eau potable de Grand Annecy « les Espagnoux » à Annecy dans le réseau d'assainissement des eaux usées du SILA ;

Le traitement de l'eau potable à l'usine des Espagnoux à travers les filtres nécessite le nettoyage de ceux-ci ponctuellement au cours de l'année par un procédé chimique. Les eaux de lavage chimique sont récupérées dans une cuve, neutralisées et contrôlées chimiquement.

Ces eaux étant considérées comme « eaux industrielles », le SILA a autorisé, par arrêté, leur rejet dans son réseau d'assainissement des eaux usées.

Un tableau des quantités et des qualités des eaux rejetées sera transmis au SILA par le Grand Annecy et une redevance d'assainissement lui sera versée annuellement, imputée sur le budget annexe de l'eau.

Après dix années de fonctionnement, il convient de renouveler la convention.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention annexée ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.